

1. Pour les femmes en général, qu'elles soient mariées ou non, il est recommandé de s'en tenir au titre Madame et au pluriel, Mesdames. Le titre Mademoiselle ne sera utilisé que si la correspondante y tient ou s'il s'agit d'une fillette.

2. Le titre Docteur ne s'applique, en français, qu'aux membres de la profession médicale (médecins, dentistes et vétérinaires), et non aux titulaires d'un autre doctorat universitaire.

3. Les titres honorifiques honorable et très honorable ne prennent pas la majuscule initiale et sont suivis des prénom et nom du dignitaire.

Au gouvernement du Québec, la seule personne qui porte le titre d'honorable est le lieutenant-gouverneur.

4. On évitera de faire suivre le nom du destinataire de ses titres honorifiques et grades universitaires.

2.11.2 Adresse du destinataire

Il convient de présenter les éléments de l'adresse en allant du particulier au général.

Nom du destinataire

Titre

Nom du service ou de la division

Nom du ministère, de l'organisme ou de l'entreprise

a) Numéro

En français, le numéro est toujours suivi d'une virgule (omettre la virgule lorsque l'adresse n'est pas traduite).

15, rue Eddy

b) Rue

Le terme générique désignant la voie de communication, comme rue, avenue, boulevard, place, chemin, s'écrit en toutes lettres et en minuscules. Mais lorsqu'il est précédé d'un adjectif ordinal, il prend une majuscule.

240, rue Deslauriers
12345, boulevard des Sources
7173, 1^{re} Avenue
2000, 15^e Rue

c) Point cardinal

Le point cardinal prend la majuscule initiale lorsqu'il suit le nom de la rue. Les abréviations correspondantes (E., O., S., N.) peuvent être utilisées si l'espace est insuffisant.

360, rue Laurier Ouest
151, boulevard Saint-Laurent E.

d) Bureau et étage

Les adresses de la fonction publique comportent souvent un numéro de bureau ou d'étage. Dans ce sens, les termes chambre et suite sont des calques de l'anglais et sont par conséquent à éviter. On indique le bureau et l'étage sur la même ligne que le nom de la rue ou, si l'on manque d'espace, sur la ligne précédente.